

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le 
ID : 974-249740101-20260706-2026_033_BC_5-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juillet 2026

Nombre de membres en exercice : 16 L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE SIX JUILLET à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du
Nombre de présents : 15 Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de M.
Nombre de représentés : 1 **Emmanuel SERAPHIN, Président.**
Nombre d'absents : 0

Secrétaire de séance : M. Eric RENE

OBJET

AFFAIRE N°2026_033_BC_5
Plan Local pour l'Insertion et
l'Emploi (PLIE) : Renouvellement
2026 de la participation financière des
ateliers chantiers d'insertion (ACI)
retenus dans le cadre de la convention
pluriannuelle 2025-2026

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Gabriel AUBERT - M. Irchad OMARJEE - Mme Marina PONGERARD
SINGAINY - M. Eric RENE - M. Karim JUHOOR - Mme Manon
VINCELOT - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M.
Salim NANA-IBRAHIM - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Henry
HIPPOLYTE - M. Freddy BOYER - Mme Huguette BELLO - M. Daniel
PAUSE - Mr Erick FONTAINE

Nombre de votants : 16

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
30 juin 2026

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
13/07/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 JUILLET 2026

AFFAIRE N°2026 033 BC 5 : PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE) : RENOUELEMENT 2026 DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DES ATELIERS CHANTIERS D'INSERTION (ACI) RETENUS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2025-2026

Le Président de séance expose :

Le Bureau communautaire du 11 juillet 2024 a validé le lancement de l'appel à projets « Ateliers Chantier d'Insertion (ACI) 2025-2026 », publié le 18 juillet 2024.

Cet appel à projets vise à mettre en œuvre, dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), le volet « encadrement technique » des Ateliers Chantier d'Insertion déployés sur les communes de La Possession, Le Port, Saint-Paul, Trois-Bassins et Saint-Leu.

La participation financière du Territoire de l'Ouest est fixée à un montant maximal de 30 000 € par ACI, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget. Cette participation porte exclusivement sur la prestation d'encadrement technique.

Par ailleurs, dans le cadre du PLIE cofinancé par le Fonds social européen Plus (FSE+), le Conseil communautaire du 4 novembre 2024 a émis un avis favorable au lancement des appels à projets relatifs aux ACI pour les années 2025 et 2026.

Toutefois, à la suite des conclusions récentes relatives à l'instruction des opérations FSE des exercices 2021-2022, le service FSE de la Direction de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DEETS) a demandé que ce type d'intervention soit désormais mis en œuvre dans le cadre d'un marché public.

Afin de ne pas pénaliser les structures porteuses d'ACI et d'assurer la continuité des actions d'insertion, il est proposé de maintenir, pour l'année 2026, un financement du Territoire de l'Ouest sans contrepartie FSE. À compter de 2027, un marché public sera lancé afin de se conformer aux exigences du FSE+.

La présente délibération vise donc à :

- attribuer le financement des Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) pour 2026.

Rappel de l'Appel à projets 2025-2026

Critères de sélection :

Les actions retenues doivent répondre aux critères indiqués ci-après :

- Une activité en lien avec les thématiques prioritaires suivantes :

- Actions culturelles et patrimoniales ;
- Actions portant sur une activité de développement durable, notamment la protection de l'environnement, l'économie circulaire ;
- Actions à vocation économique non concurrentielle (selon les conditions fixées par l'Etat) ;

- Actions dédiées à la protection des espaces naturels répondant à un projet d'aménagement global du territoire ;
- Jardins (familiaux par exemple) orientés vers la production biologique ou les savoir-faire traditionnels, ou de nouvelles cultures (secteur agricole).
- Actions innovantes.

- Une intégration des problématiques d'accès à l'emploi des bénéficiaires du PLIE ;
- Une méthodologie de mise en œuvre pertinente démontrant le réalisme du calendrier, de l'organisation de l'activité et des formations dispensées, de la mobilisation partenariale, du montage financier.

Public :

L'action devra concerner les participants du PLIE du Territoire de l'Ouest.

Date :

L'action a démarré à partir du 1er janvier 2026 pour une durée de 12 mois.

Financement :

L'appel à projets permet le financement du poste d'encadrement technique à hauteur maximum de 30 000 € par ACI pour chaque année.

Instruction des dossiers :

Pour ce renouvellement, une analyse technique des dossiers a été réalisée selon les pièces suivantes telles que le dossier déposé au CDIAE ou la convention avec la DEETS pour la période concernée, le bilan intermédiaire et financier de l'action de l'année N ainsi que les CV des salariés encadrants.

Convention de renouvellement

La convention sera disponible en séance.

Nom du porteur	Intitulé de l'ACI	Communes	Montant demandé
AGIDESU	ACI AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET PEDAGOGIQUE	Le Port	30 000,00 €
ASSOCIATION AN GREN KOULER	ACI SEMENCES PEI	Le Port	30 000,00 €
ASSOCIATION AN GREN KOULER	ACI BANN ZARDIN LA VI	Le Port	30 000,00 €
AGAME, insertion par l'informatique	ACI "Réparation de smartphones"	Le Port	30 000,00 €
AGAME, insertion par l'informatique	ACI "Réemploi en informatique"	Le Port	30 000,00 €
ASSOCIATION AN GREN KOULER	ACI PORTE DU PAYS DE MAFATE	La Possession	30 000,00 €
LE PIED A L'ETRIER	MISE EN SELLE 2023	Saint-Leu	30 000,00 €

REUTILIZ REUNIVERRE	Collecte, lavage, distribution des contenants de verre (bouteilles, barquettes)	Saint Leu	30 000,00 €
LES PALETTES DE MAGUERITE	ACI VOILES	Saint-Paul	30 000,00 €
LES PALETTES DE MAGUERITE	ACI FER	Saint-Paul	30 000,00 €
LES PALETTES DE MAGUERITE	ACI BOIS	Saint-Paul	30 000,00 €
ASSOCIATION CYBERUN	ACI AUDIOVISUEL ET METIER DE L'IMAGE	Saint-Paul	30 000,00 €
ASSOCIATION CYBERUN	FABNUM	Saint-Paul	30 000,00 €
Les Jardins de Fond Imar	ACI Tour des Roches Bassin Vital	Saint-Paul	30 000,00 €
LANTANT KAZKABAR	Projet Pilote en Agroforèsterie Pastorale, Patrimoniale et Pédagogique (P.P.A.P.P.P.) / "AN LEKOL BITASYON FONNKER"	Saint-Paul	30 000,00 €
KAZ A ID	Prototypage et confection série	Saint-Paul	30 000,00 €
ARDI	TRANSFORMATION ALIMENTAIRE	Trois-Bassins	30 000,00 €
LE PIED A L'ETRIER	3B1	Trois-Bassins	30 000,00 €
LE PIED A L'ETRIER	JLK	Trois-Bassins	30 000,00 €

Fermeture de l'ACI WEBCUP : suite à un contexte financier et organisationnel fragilisé, marqué notamment par une réduction des financements publics dédiés à l'insertion et par des délais d'instruction prolongés concernant les demandes de subvention, au niveau local.

Bilan 2025 des ACI conventionnés :

Répartition	Hommes	Femmes
Total 281 salariés en transition	185	96
Moyenne d'âge	40 ans	
Niveau de diplomes par importance	CAP BEP, BAC, Licence	
Situation à l'entrée	BRSA, ARE, ASS, TH, Sans ressource	
Problématiques sociales récurrentes	Mobilité Méconnaissance des alternatives de transport Isolement Précarité résidentielle Difficultés financières importantes Fracture numérique Santé Souffrance psy Addictions Santé - Finances - logement	
Activités	Agriculture bio - maraichage Transformation des fruits et légumes issus des circuits courts Réemploi-Reconditionnement d'ordinateurs et portables Couture - ateliers numériques	
Impacts en 2025	<p>CYCLONE GARANCE en début d'année 2025</p> <p>Baisse des effectifs : délai d'annonce par la DEETS très court en mi-juillet pour mi-août 2025 avec une gestion RH compliquée pour les 20 ACI (Contrainte budgétaire de -7%).</p> <p>=> Réorganisation des temps de travail, suppression de postes avec des impacts sur les productions, l'accompagnement, etc.</p>	

Le montant total des dossiers à renouveler est de 570 000 €.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 18/06/2026.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
 Oüï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **VALIDER** pour les ACI présentés, le renouvellement de leur financement pour l'année 2026, selon les montants indiqués dans le tableau ;
- **VALIDER** le projet de convention qui sera signé entre la Communauté d'agglomération et chaque association ;

- AUTORISER le Président à signer les conventions avec chaque association ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président